

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 MAI 2023



Publié le

03 MAI 2023

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 26 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_056

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

VŒU DU CONSEIL
MUNICIPAL
DÉPLOIEMENT DE
STATIONS VÉLO'V À
CALUIRE ET CUIRE

Etaient présents :

M. COCHET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON
M. TOLLET (par proc. à Mme BLACHERE), M. COUTURIER (par proc. à M. THEVENOT), M. JOUBERT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme FRIOLL), M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), Mme LINARES (par proc. à Mme GOYER), M. PROTHERY (par proc. à Mme BRAC DE LA PERRIERE), Mme CORRENT (par proc. à Mme CHANDIA), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU), M. AURELLE (par proc. à M. JOINT)

Etai(en)t absent(s) :

M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 31/05/23

Identifiant de l'Acte :

069-21650340-20230502-D2023-056-DE

Rapport de : Laurent MICHON

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

La majorité municipale propose ainsi le vœu suivant :

Consciente de l'évolution des attentes et besoins des Caluirards en termes de mobilité et toujours soucieuse de faciliter leur quotidien, la Ville de Caluire et Cuire est aujourd'hui la seule commune de la Métropole, avec Lyon, à offrir l'ensemble des alternatives aux véhicules particuliers. Ainsi les habitants ont-ils à disposition, pour leurs déplacements, les voitures en auto-partage sans station de l'opérateur Léo&Go, les trottinettes en libre service Dott et les Vélo'v.

Si l'offre automobile et trottinette est aujourd'hui satisfaisante puisqu'elle irrigue l'intégralité du territoire communal, ce n'est en revanche pas le cas des stations Vélo'v qui, au nombre de 5, sont clairement insuffisantes pour répondre à la demande des Caluirards dans tous les quartiers, et en particuliers les plus éloignés de la ville Lyon.

A l'occasion de sa séance du 28 février 2022, le Conseil municipal avait sollicité la Métropole de Lyon pour la création d'une quinzaine de stations Vélo'v supplémentaires. Cette demande avait par ailleurs été réitérée dans un vœu le 17 octobre dernier.

Notre appel est à ce jour resté sans suite. Le financement du déploiement et de l'amélioration du réseau repose en grande partie sur la publicité. Force est de constater que l'évolution du réseau Vélo'v est suspendue au bon vouloir de l'exécutif NUPES de la Métropole de Lyon dont la position doctrinaire contre toute forme de publicité prive les Caluirards de nouvelles stations.

A l'heure où la Métropole concentre ses moyens sur la création de son réseau express vélo de 250 km autour de 13 lignes baptisées les Voies Lyonnaises, il nous semblerait plus qu'incongru de laisser lettre morte notre demande d'installation de stations Vélo'v qui doit justement permettre aux habitants qui n'ont pas de vélo particulier de pouvoir eux aussi profiter de ces nouvelles infrastructures.

C'est pourquoi, les élus du Conseil Municipal de Caluire et Cuire, demandent solennellement à la Métropole, par le vote de ce vœu, de créer de nouvelles stations Vélo'v à Caluire et Cuire, notamment aux emplacements suivants : Hôtel de Ville-Radiant, Centre Bourg, place du Vernay, place Gutenberg, square Brosset, square Elie Vignal, quai Clemenceau vers le pont Paul Bocuse et au bas de la montée Castellane, place Foch, chemin Petit, chemin de Vassieux/Bel Air, route de Strasbourg, rue Pasteur, montée des Forts, square Lassagne, Gymnase André Cuzin, Piscine Isabelle-Jouffroy, Gymnase Charles Sénard, Gymnase Lachaise...

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour, 5 contre et 1 abstention(s),

- D'ADOPTER ce vœu.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

03 MAI 2023



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.